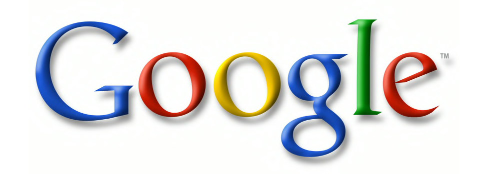


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

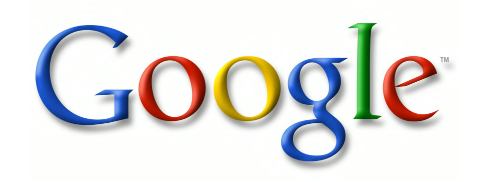
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

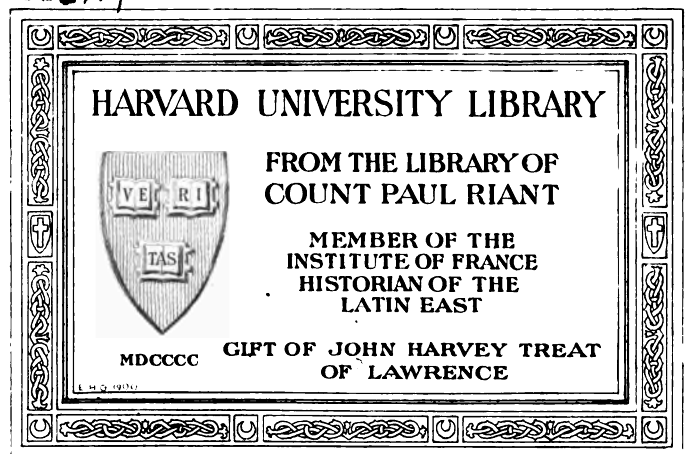
+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`


Thr
255
19

Thr 255.19


HARVARD UNIVERSITY LIBRARY
VE RI TAS
FROM THE LIBRARY OF
COUNT PAUL RIANT
MEMBER OF THE
INSTITUTE OF FRANCE
HISTORIAN OF THE
LATIN EAST
MDCCCC
GIFT OF JOHN HARVEY TREAT
OF LAWRENCE



Edmond de Coussemaker

OFFICE DU SÉPULCRE

SELON L'USAGE

DE L'ABBAYE D'ORIGNY-SAINTE-BENOITE.

RAPPORT

FAIT

A LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE DU COMITÉ DE LA LANGUE,

DE L'HISTOIRE ET DES ARTS DE LA FRANCE,

LE 20 AVRIL 1857,

PAR M. DE COUSSEMAKER,

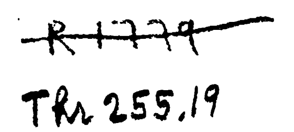
MEMBRE NON RÉSIDANT DU COMITÉ.



PARIS.

IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M DCCC LVIII.



Harvard College Library
Riant Collection
Gift of John Harvey Treat
Feb. 26, 1900.

EXTRAIT DU TOME IV

DU BULLETIN DU COMITÉ DE LA LANGUE, ETC.

OFFICE DU SÉPULCRE

SELON L'USAGE

DE L'ABBAYE D'ORIGNY-SAINTE-BENOITE.

Comme contre-partie des spectacles païens, qui, vers la fin de la domination romaine, étaient arrivés au dernier point de dégradation, dans le but aussi de rendre plus populaires et plus saisissants les divers épisodes de la vie et de la mort du Christ, les jeux dramatiques ont été introduits de bonne heure dans les cérémonies du culte chrétien.

Pendant le moyen âge et longtemps après, les drames liturgiques ont été en usage dans les églises tant monastiques que séculières, à l'occasion des grandes fêtes et de la célébration des mystères de la foi. C'était évidemment un des moyens les plus puissants de propagation et de vivification des doctrines du Christ.

Malgré les recherches auxquelles on a pu se livrer, le nombre de ces drames qui ont été retrouvés est relativement peu considérable. Faut-il en attribuer la cause à la destruction dont ils auraient été l'objet par suite d'abus auxquels ont pu donner lieu quelques-uns [1], ou bien à ce que, dans certains pays, la composition en aurait été abandonnée à l'improvisation des acteurs, guidés d'ailleurs par le canevas existant, soit dans les rituels, soit dans l'office même qu'il s'agissait de mettre en action [2]? L'une et l'autre de ces circonstances ont peut-être contribué à leur rareté.

Les travaux les plus remarquables sur l'art dramatique au moyen âge qui ont été publiés pendant ces dernières années sont, pour la France, ceux de MM. Magnin et Monmerqué, de l'Institut; Édelestand du Méril, Félix Clément, Didron aîné; de la Fons, baron

[1] Éd. du Méril, *Orig. lat. du théâtre mod.* p. 25 et *passim.* — Hoffmann von Fallersleben, *Fundgruben,* etc. t. II, p. 241 et suiv.

[2] Éd. du Méril, *ibid.* p. 41 et suiv. — Luzarche, *Office de Pâques,* p. 18. — *Hist. de l'Harm. au moyen âge,* p. 125.

de Mélicocq; Fr. Michel, Jubinal, Danjou, Luzarche; pour l'Allemagne, ceux de MM. Mone, Hoffmann von Fallersleben et Schönemann; pour l'Angleterre, ceux de Thomas Wright, etc. Tous ces érudits ont rendu à la science archéologique des services incontestables, en portant au jour ou en faisant connaître des monuments importants, à l'aide desquels l'art dramatique au moyen âge peut être étudié avec fruit.

Cependant nous avons un reproche sérieux à faire à la plupart d'entre eux, c'est de n'avoir pas reproduit ces monuments dans toute leur intégrité. Ce que nous avons dit ailleurs [1] à propos des hymnes et des séquences, nous devons le répéter à l'occasion des drames liturgiques. « Toutes les fois qu'une poésie quelconque est accompagnée de musique, celle-ci en est une partie intégrante. Enlever donc la mélodie à un chant, c'est le dépouiller d'une partie de lui-même, de la partie la plus essentielle de sa nature; c'est, en effet, lui ôter ce qui lui donne l'expression, le mouvement, la vie en quelque sorte. N'étudier les chants que dans leur texte, c'est n'en étudier que la partie souvent la moins importante, toujours la moins vivace; étude incomplète et peu digne surtout des nobles inspirations si longtemps et si injustement oubliées. »

Puisque les drames liturgiques étaient chantés, puisque tous ou presque tous sont accompagnés de leurs mélodies dans les manuscrits, il faut admettre que ces mélodies étaient pour quelque chose dans la composition générale. En supposant d'ailleurs que le rôle de la musique ne consistât simplement qu'à donner plus de pompe au spectacle, ce ne serait pas une raison pour négliger un appareil scénique aussi important. Mais là ne se bornait pas son rôle: la musique servait à donner une expression à laquelle n'aurait pu atteindre le récit seul. Sous ce rapport, ce n'était pas un accessoire, ce n'était pas surtout un accessoire indifférent ou inutile. Si la mélodie n'avait été qu'un vain accessoire, on aurait représenté les drames tantôt avec, tantôt sans musique. Or il n'en était pas ainsi. Tous les drames liturgiques étaient chantés. La plupart des manuscrits en reproduisent la musique notée, et dans ceux où elle se trouve omise, le copiste a soin d'indiquer, dans

[1] *Chants liturgiques de Thomas à Kempis* (*Messager des sciences historiques*, Gand. 1856.)

les disdascalies, les scènes du drame qui se chantaient[1] : ce qui prouve que la musique, nous insistons à cet égard, y était une partie essentielle et intégrante. Il est donc nécessaire qu'elle soit publiée en même temps que le texte.

Que dirait-on d'un auteur qui, voulant nous initier à un opéra joué sous Louis XIV, par exemple, se contenterait de reproduire un libretto de Quinault? Certes, il n'est personne qui ne se récriât contre une telle manière de procéder. Sans vouloir prétendre que la musique était aux drames liturgiques ce que la musique moderne est aux libretti d'opéras, il est certain que la mélodie remplissait, dans les jeux dramatiques du moyen âge, un rôle qu'il n'est pas permis de passer sous silence. Il faut donc que dorénavant on ne laisse plus à l'écart un élément aussi essentiel; d'ailleurs, l'art musical lui-même est intéressé à connaître cette phase de son histoire.

Nous sommes heureux de constater que quelques éditeurs récents ont donné la musique avec le texte des pièces qu'ils ont publiées. MM. Luzarches et Schönemann n'ont pas eu à se plaindre, nous en somme certains, de l'accueil qui a été fait à la partie musicale de leurs publications. La musique, loin de leur nuire, leur a été favorable.

Disons donc que, dans la reproduction des pièces théâtrales, comme dans celle de toute poésie chantée, il y a nécessité de ne pas séparer la musique du texte. Notre conviction à cet égard est telle, que nous n'avons pas hésité à préparer une édition, comprenant à la fois la musique et le texte, de tous les drames liturgiques, publiés et inédits, qui sont parvenus à notre connaissance. En attendant la publication de ce recueil, nous avons cru devoir appeler un instant l'attention du comité sur un *Office du Sépulcre*, autrefois en usage à l'abbaye d'Origny-Sainte-Benoîte. L'existence de cette pièce, dans un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Quentin, nous a été signalée par un correspondant du comité, M. Gomart, qui, avec une obligeance particulière, dont nous lui témoignons ici notre reconnaissance, s'est départi en notre faveur du droit que sa découverte pourrait lui donner à la publication de ce document.

[1] Éd. du Méril, *Orig. lat. du théâtre moderne; Office du Sépulcre de Narbonne, de Sens, d'Einsiedeln*, etc. p. 91 et suiv. — Hoffmann von Fallersleben, *Fundgruben*, t. II, p. 272. — Schönemann, *Der Sündenfall*, etc. p. 129 et suiv.

Ce manuscrit, de format petit in-4°, très-curieux pour l'histoire générale de la liturgie, provient de l'abbaye d'Origny-Sainte-Benoîte, près Saint-Quentin. On lit sur la garde intérieure de la reliure la mention suivante, écrite par une main du xvie siècle et répétée plus bas par une main du xviie :

« Le livre de la trésorerie d'Origny-Sainte Benoîte contenant les dignités et sanctuaires estant en icelle.

« Les bénéfices estant à la colation de l'abesse.

« L'ordinaire du service divin et de ses subjections que doivent les chanoines de Sainct-Vaast du dict Origny à l'église de l'abbaye.

« Escript l'an de grace mil deux cens quatre vingz six. »

Le manuscrit a une double pagination : l'une par feuillets, c'est la plus ancienne; l'autre par pages, c'est celle que nous avons suivie ici.

Le volume commence par un calendrier dont il ne reste plus que le feuillet comprenant le mois de novembre. Ce feuillet est suivi de la moitié d'un autre primitivement blanc, et sur lequel une main du xve siècle a écrit une note relative au cérémonial qu'on observait à l'abbaye d'Origny au décès d'une sœur converse.

Avec la page 7, qui forme le folio 1° de l'ancienne pagination, commence l'office de sainte Benoîte.

Les pages 22, 26, 33, 39 et 51, contiennent des hymnes et des répons en l'honneur de sainte Benoîte, avec musique écrite en notation carrée du xive siècle.

Les pages 70 à 114 retracent une sorte de poëme latin sur la vie de sainte Benoîte.

Le martyre de sainte Benoîte comprend les pages 117 à 214.

Avec la page 215 commence ce qui, dans la note écrite sur la garde intérieure dont nous venons de parler, est appelé : « L'ordinaire du service divin, etc. » Toute cette partie, embrassant les pages 215 à 625, est rédigée en français du xiiie siècle.

Cet ordinaire a été composé en 1280; cela ne peut faire de doute; en effet, on lit à la page 335 :

« Et je Heluis de Couflans qui ce livre fist escrire vit en l'eclection l'abesse Yzabel Dassy, qui fut esluite l'an de grace M. CC. quatre vins et siz, le verredi de devant Paques fleuries, et fu à l'eclection faire messires Wistasses de Couflans qui estoit adonc canonnes de Nostre Dame de Raims et maistres Adans de Thorote qui estoit adonc de le ditte églize ; et messires Jehan de Roisoi, canonnes

d'Origni et maistre Gautiers de le Fère et Jehan de Bethisy, maistres Bauduins de Paissi; Jehan de Planci, canonnes de Laon et messires Robert de Bianne, messires Oudars de Chaudardre qui estoit frères le prieuse Felize; et Oudars de Chaudardre qui estoit frères Yzabel de Chaudardre, messires Rogiers et messires Gilles de Chivi. Et ci i furent maistres Alains de Lambale, maistres Jaques de Gessaines; maistres Ansiaus de Flassi et maistres Phélix. Et tout cil i furent, de coi on trouveroit ou trésor des lettres que li prieuse Marie de Biau Regart envoia à yaus scellées du seel au couvent et qu'il venissent à no élection, et trouveroit on de leur lettres qu'il renvoièrent et qu'il avoient reçut les lettres du couvent. Et si ja des lettres l'official de Paris qui tesmoingne qu'on envoya querre tel canonne i eut. Et quant cis livres fu fait encore vivoit la ditte abbesse Dassi et demisele Mehaus de Biau Riu, demisele chastelainne; demisele Ermengars et demisele Bastille Fesvers; demisele Aelis de Wavrin; demisele Esmangars de Chaudardre, demisele Izabiaus de Warsies, demisesle Gille de Bethisi, demiselle Jehenne de Loon; toutes celles qui à devant sont noumées, virrent les canonnes en l'élection et y sont avocques yaus. Et les autres qui estoient escolieres sont ci-après nommées, chestoit : demisele Jehenne Dauffremont, demisele Ysabiau de Vile Noueve, demisele Marguerite de Maruel, demisele Jehenne de Houcourt, demisele Ermelinne de Montigny et demisele Marguerite de Laon. Toutes celles estoient escolières, se ne furent mie à l'élection, car elles n'avoient mie vois. »

On y lit aussi les mentions suivantes, savoir :

1° Page 215 : « l'an de grace *mil deus cent et trente,* il avinc en cele anée que li jours de li candelière fu li jour que li prestres prendent caresmes, etc. »

2° Même page : « l'an de grace *mil trois cens et quatorze* le dimainces couroit sor E et li lune sor chiunc[1] et n'avoit point d'apostoile à Romme. Et regnoit li rois de France Loeis fiex jadis Jehenne qui fui roinne de France et de Navarre, etc. »

3° Page 247 : « Iterum anno domini *м°. ccc°. trecesimo tercio* in festo beati Johannis Baptistæ reconditum fuit caput sancte Virginis, etc. »

Pour concilier ces dernières mentions, d'où il résulte que le

[1] Cinq.

manuscrit n'a pu être écrit antérieurement à 1333, avec celle de la page 335, qui indique 1280 comme date de la composition de l'ordinaire, on ne peut admettre qu'une chose, c'est que cet ordinaire a été transcrit, dans le volume dont il est question ici, au xive siècle, avec les additions qui y ont été faites successivement.

L'ordinaire ou cérémonial de l'abbaye d'Origny est un des documents les plus intéressants que l'on connaisse pour l'histoire de la liturgie. On y trouve une foule de renseignements plus curieux les uns que les autres, sur certaines cérémonies en usage aux xiiie et xive siècles. On y voit, d'une manière positive, que les faits concernant les principales fêtes religieuses de l'année étaient représentés dans l'église d'Origny-Sainte-Benoîte avec les formes dramatiques. Nous en avons extrait un fragment relatif à la fête de Pâques, parce qu'il vient démontrer une fois de plus que notre Office du Sépulcre faisait bien partie intégrante des cérémonies de cette fête.

Voici ce fragment :

« Li prestres qui chante le grant messe, li diacres et li sous diacres doivent estre à vespres le jour de Paques et à matines ; et doit li prestres qui chante li grant messe faire *Deus in adjutorium*, et si doit faire les benedicions as matines et si doit porter l'encens à *Magnificat* et à matines à le premiere nocturne, et à le seconde et à l'évangile et à *Benedictus*. Et doit aler premiers à medame, s'elle i est, et après à celi qui list le leçon et puis encensier le prieuse et puis revenir au cuer medame, et puis à l'autre et devant saint Jehan.

« Et le nuit de Paques et le nuit de Noël, il chantent ne saumes, ne repons, ne anteuenes, mais il lisent les quatre derrainnes leçons. Li sous diacres list l'évangile as matines. Après le *Te Deum laudamus*.

« A matines et as vespres des fettes deseur dittes, li prestres qui chante le grant messe, li diacres et li sous diacres i doivent estre. Et s'il i a un santorum, li prestre qui chante vespres le doit dire. Le nuit de Pâques, li marliers [1] doit aler querre li diacres et li sous diacres et se doit lever li trésorié et yaus [2] faire revestir d'aubes. Quant ils sont venut tout ainsi ensiame, s'on deust [3] chanter

[1] Marguillier.
[2] Eux.
[3] On doit.

le grant messe sans casure[1] et sans tunique. Et doit alumer une torse et les deux candelabres et metre du feu en l'encensier. Li sous-diacres doit porter le torse, li diacres l'encensier et deus dames les deus candelabres. Et doit on aler au sepucre et doit li prestres encensier le liu ou nostre Sires est. Et puis si doit li prestres prendre le calice ou le personne[2] est et raporter du sepucre sur le grant autel.

« Et quand on l'a aporteit, on doit avaler[3] le ciboire et mettre le personne ens.

« Et puis tantot si doist on sonner matines et si doit on mettre le calice ou li personne a esté es aumaires.

« Et doit on faire les Maries le nuit de Paques, entre le derrain respons et le *Te Deum laudamus*.

« Et doivent estre aparilliés dès le derrainne nocturne devant l'autelle Magdelainne et doivent estre dans leur blanc chainse[4] et leurs mantiaux et en blans cueurchies[5] sans voil.

« Et devant chou qu'elles saroient, elles se doivent confesser et aler à me dame as cantiques des matines, et doivent rendre leur propriété chascunne par li et mettre quanques elles ont le propre volonté et doivent dire *Confiteor* et me dame doit dire *Misereatur et indulgentiam*.

« Après, les Maries se doivent aler atourner et venir devant l'autel de le Magdelainne et doivent estre en orison dusques adonc est poins[6] d'aler ou sepucre.

« Et le trésoriere doit faire aporter les sanctuaires[7] par un prestre et quatre candelabres et l'encensier par les jouenes demiseles et les doit on aporter devant l'autel de le Magdelainne quant on a chanté le derrain respons.

« Les Maries se lievent et prent chascune sen sanctuaire parmi une touaille[8] bénite et s'en vont parmi le cuer et parmi le vés[9] dou

[1] Chasuble.
[2] Le saint Sacrement.
[3] Descendre.
[4] Chemise.
[5] Couvre-chef.
[6] Le moment.
[7] Reliquaires.
[8] Toile.
[9] Voies.

moustier, et vont droit à l'uis dou sepucre clos, et doit on porter devant les Maries deus candelabres et derrière elles deus. Et li prestres se doivent revestir en aubes par coi il soient aparilliés ou sepucre encors que les Maries maingnent[1] et i doivent aler quant on chante le derrain respons. Et doit estre li chantre avosques yaus qui leur doit ensaingnier ce que il doivent dire.

« Et quant les Maries sont devant l'uis dou sepucre, elles doivent chanter bien bas à fausset : *Quis revolvet*. Et li prestre doivent dire bien bas : *Quem queritis*.

« Et les Maries doivent dire à haute vois : *Non est hic*. Et quant ils ont pardit coula[2], les Maries doivent entrer ou sepucre, et quant elles sont ens, nul ne doit entrer, fors que les deus dames qui portent les deus candelabres devant elles, et doit on clore l'uis. Et ne doivent mie li prestre issir hors dusques adonc c'on chante : *Te Deum laudamus*. Et quant les Maries sont entrés ens, elles doivent primiers aler à l'autel du sepucre et là mettre leurs sanctuaires et baisiers l'autel et revenir au linsel[3] où nostre Sires fu mis et là dire leur orison.

« Et quant elles ont dit leurs orisons, elles se doivent lever et doivent prendre un drap qui est croisés sus le linsel et le doivent aporter et doivent issir hors du sepucre et venir ou li couvens est et se doivent arrester là et canter : *Surrexit Dominus de sepulcro*. Et quant elles ont dit coula, me dame commence : *Te Deum laudamus*.

« Li prestre doivent dire ou trone[4] : *Dicant nunc*, et après lire l'évangile.

« Quant les Maries s'en vont, li trésoriere doit démontrer ou sepucre et doit on donner les bonnes gens à baisier les saintuaires qui sont ou sepucre. Et quant les gens ont baisié, on doit rapporter les saintuaires. Ces saintuaires que on aporte, ce sont le Crois que saint Éloi fist; et les cheviaus de le Magdelainne et un autre saintuaire qui est ensi comme une lanterne.

« Le dimanche, le jour de Paques, le lundi et le mardi, le mercredi que on doit aler ou sepucre après vespres de Nostre-Dame et chanter : *Christus resurgens*.

[1] Demeurent.
[2] Achevé de dire cela.
[3] Linceul.
[4] Le grand autel.

« Trois dames doivent chanter : *Dicant nunc;* et celle qui fait Deus [1] doit dire le colloite [2] *Repelle.*

Le mercredi à vespres ou sepucre, on chante : *Christus resurgens.* Mais on ne dit mie : *Dicant nunc,* pour chou que li prestre l'ont chanté ou trone apres le grant messe, mais on dit le colloite.

« Et tous les samedis après Paques dusques à l'Ascension après vêpres on chante ou sepucre : *Christus resurgens;* et deus dames chantent : *Dicant nunc.*

« Et dès l'Ascentium dusques à la Trinité, on chante : *Christus resurgens;* mais on ne chante mie : *Dicant nunc.*

« Et le vigile de Paques et le vigile de le Trinité, on chante à aler ou sepucre anteuene : *Salvator mundi.*

« Et le mercredi de Paques, après le grant messe, li prestre, li diacres, et li sous-diacres se doivent devestir en leur aubes et doivent aler ou sepucré et tous li couvens après. Et doivent prendre les draps qui sont sus le linsel et les doivent aporter sor le grant autel, ou trone et li cantre doit encommencier : *Christe resurgens,* et le doit chanter tous li couvent.

« Et li prestres, li diacres et li sous diacres doivent chanter : *Dicant nunc.*

« Et si doit on sonner mout solennellement dès le pocumenion [3] de le messe dusques adonc que li prestres ont dit : *Dicant nunc.*

« Le jouenes damoiseles doivent porter les cierges et l'encensier. »

Cet extrait est, comme on vient de le voir, très-important pour la mise en scène des drames liturgiques au moyen âge. On y trouve des renseignements sur le rôle de chacun des personnages, sur leurs costumes et sur tout ce qui regarde les détails scéniques. Nous aimons à faire remarquer que la partie musicale n'était pas négligée ; au chantre du monastère incombait la charge d'instruire les acteurs dans cette partie importante de leur rôle.

L'office du Sépulcre d'Origny-Sainte-Benoîte offre deux particularités qui le distinguent des drames liturgiques publiés jusqu'ici :

1° Contrairement aux autres, qui sont exclusivement en latin, le drame d'Origny est partie en français, partie en latin. Nous

[1] Qui représente Dieu.
[2] Collecte.
[3] Post-communion.

n'avons remarqué ce mélange de langage que dans quelques pièces allemandes.

2° Les didascalies ou indications de mise en scène sont ici en français, ce qui n'existe nulle part ailleurs, pas même dans les drames bilingues allemands. Dans ces derniers, comme dans les drames exclusivement latins, les didascalies sont en latin.

Pour le surplus, l'office du Sépulcre d'Origny est une nouvelle variante des offices connus et désignés sous le nom d'offices du Sépulcre, de la Résurrection, des Voyageurs, de mystères de l'apparition d'Emmaüs, de la Passion, etc.[1] Dans ce dernier mystère, tiré d'un manuscrit du XIIIe siècle, de la bibliothèque de Munich, se trouve la scène entre les trois Maries et le marchand, à peu près telle qu'elle est dans le manuscrit de Saint-Quentin. La même scène se reproduit dans l'office de Pâques publié par M. Schönemann, d'après un manuscrit de Wolfenbuttel.

On a pu remarquer, d'après ce que nous avons dit plus haut, que l'ordinaire de l'abbaye contient des indications intéressantes sur les cérémonies liturgiques en usage dans les monastères aux XIIIe et XIVe siècles; en ce qui concerne l'office du Sépulcre, on y trouve des éclaircissements qu'on n'a pas encore rencontrés ailleurs. Ce sont de nouveaux et curieux détails à ajouter à ceux qu'on possède déjà sur l'appareil scénique de cette époque.

La musique qui acccompagne l'office du Sépulcre d'Origny est du plain-chant, conformément à ce qui avait lieu pour tous les drames religieux joués dans l'intérieur des églises. Nous avons expliqué ailleurs pourquoi il en était ainsi[2]. On conçoit facilement, du reste, que ces drames, qui faisaient partie des cérémonies du culte, n'aient pu occuper la place exceptionnelle qui leur était accordée, qu'à la condition de se trouver en harmonie, surtout sous le rapport musical, avec l'ensemble de l'office. Quand on examine la musique du drame d'Origny, en se plaçant bien entendu au point de vue des idées qui ont présidé à sa composition, et en se dégageant de nos préoccupations modernes, on y rencontre la gravité, le calme et le pathétique qui conviennent aux

[1] Éd. du Méril, *Orig. lat. du théâtre mod.* — Mone, *Schauspiele des Mittelalters.* — Hoffmann von Fallersleben, *Fundgruben.* — Schönemann, *Der Sündenfall.* — Luzarches, *Office de Pâques.*

[2] *Histoire de l'Harmonie au moyen âge*, p. 138.

diverses situations de la pièce. On trouve dans l'extrait de l'ordinaire quelques passages où sont indiquées les nuances que les chanteurs devaient observer, ce qui fait voir les soins dont l'exécution musicale était l'objet.

Le copiste du manuscrit de Saint-Quentin avait d'abord commencé à noter l'office du Sépulcre en neumes de l'époque, que l'on nomme neumes guidomens ou neumes avec portée; mais bientôt il a abandonné cette notation pour la notation carrée, telle qu'elle était en usage au XIVe siècle. Peut-être faut-il voir dans cette particularité une nouvelle preuve que ce drame appartient à une époque antérieure.

En résumé, on peut conclure que l'office du Sépulcre d'Origny-Sainte-Benoîte est un des monuments dramatiques les plus intéressants que l'on connaisse.

V2


3 2044 019 874 676


DUE DEC 5
SEP 10 1996
DUE DEC 18 '48
18 May 1981

